

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction Générale des Services
PG/CB/LM

N° 2024-87

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 24

Nombre de Conseillers
Votant : 29

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 084-218400547-20240924-DEL202487-DE

REGISTRE
Berger
Levrault

EXTRAIT DU R
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Jean- Gabriel OLIVIER, M. Éric BRUXELLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Christophe OUVIER, M. Serge FUALDES, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD, Mme Christiane BAUDOUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Eulalie RUS donne son pouvoir à M. Gérard GAILLARD, Mme Brigitte BARANDON, donne son pouvoir à Christophe OUVIER, M. Ludovic GERMAIN donne son pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Claire USCLAT donne son pouvoir à Mme Françoise MERLE, M. Olivier COLLIGNON donne son pouvoir à M. Philippe ROUX, M. Nicolas VALIENTE donne son pouvoir à Monsieur le Maire, Mme Marine VULPIAN donne son pouvoir à M. Éric BRUXELLE,

Excusés :

Mme Andréa TALLIEUX,

Absents : M. Joseph RECCHIA

Monsieur Alain PARENT est secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN

Créé en 1987, le réseau L'outil en main rassemble 240 associations œuvrant dans 68 départements. L'objectif est de familiariser les jeunes, dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Cette initiation a lieu dans de vrais ateliers avec de vrais outils. Elle est guidée par des bénévoles, gens de métier et passionnés, souvent à la retraite. Les jeunes qui participent aux ateliers découvrent différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains.

Depuis mai 2024, une association L'outil en Main de L'Isle sur la Sorgue a été créée. Elle installera ses ateliers à partir du mois d'octobre 2024 dans les locaux de l'ancienne cuisine des Vallades.

Une dizaine de bénévoles est d'ores et déjà engagée dans l'association, pour accueillir dès le 2 octobre prochain, tous les mercredis, des jeunes de 9 à 14 ans. Parmi les métiers représentés, les bénévoles initieront à la plomberie, à l'électricité, à la mécanique, à la ferronnerie, à la couture et au dessin industriel.

Loin d'ambitionner l'apprentissage véritable d'un métier, L'outil en Main a pour objectif de favoriser l'épanouissement des jeunes qui découvrent, grâce à des personnes de métiers riche d'expériences, le goût du travail bien fait et les règles de l'art. Quant aux bénévoles, L'outil en Main leur offre de rester dans la vie active, goûtant la satisfaction de transmettre aux nouvelles générations. Une expérience intergénérationnelle donnant-donnant, dans la convivialité et la richesse des rencontres.

Les 10 fondamentaux de l'Outil en Main

- Initier les plus jeunes à la connaissance et à la pratique des métiers,
- Développer leur dextérité manuelle,
- Découvrir et travailler la matière,
- Elaborer et réaliser un bel ouvrage,
- Apprendre le respect de l'outil et du travail bien fait,
- Éveiller leur regard, les sensibiliser à leur environnement architectural et à la valeur du patrimoine,
- Découvrir et se découvrir en prenant confiance en soi,
- Susciter des vocations,
- Maintenir un lien intergénérationnel,
- Mieux vivre ensemble et participer au bien vieillir.

Afin de pouvoir acquérir le matériel et les matériaux nécessaires au démarrage des ateliers et au bon fonctionnement de l'association, L'outil en Main de L'Isle-sur-la-Sorgue sollicite une subvention exceptionnelle de 5000€.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-7,
Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 16 septembre 2024,

*ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, (Messieurs Alain PARENT et Gérard
GAILLARD s'abstiennent) DECIDE*

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association L'outil en Main de L'Isle-sur-la-Sorgue.

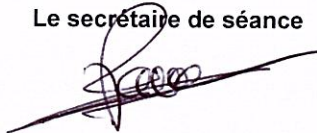
Article 2 : de dire que la dépense est prévue au budget 2024, chapitre 67.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage : 30 septembre 2024

Le secrétaire de séance



Alain PARENT

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations,

